



# Narcotics Anonymous<sup>®</sup>

## World Services

BUREAU DES SERVICES MONDIAUX  
BULLETIN DES CONSEILLERS DE SERVICE # 31

### FEUILLES DE PRÉSENCE AUX RÉUNIONS

*Ce texte, écrit en 2002, a pour but de répondre aux nombreuses demandes de renseignements que nous avons reçues des groupes concernant les feuilles de présence aux réunions. Le phénomène des feuilles de présence est d'envergure internationale. À notre connaissance, elles sont utilisées dans certaines parties de l'Amérique du Nord et du Sud, ainsi qu'en Asie, en bordure du Pacifique et en Europe. Veuillez noter toutefois que ce que nous proposons se fonde sur notre expérience nord-américaine et que votre situation nationale ou locale peut avoir une forte incidence sur la pertinence de ce bulletin.*

*Le groupe a le dernier mot en cette matière. Les suggestions de ce bulletin sont offertes uniquement dans le but d'aider les groupes à prendre une décision.*

### **INTRODUCTION**

Au cours des dernières années, beaucoup de nos groupes ont vu augmenter de manière spectaculaire le nombre de personnes qui viennent aux réunions de NA munies d'une quelconque feuille de présence. Ces personnes demandent à quelqu'un du groupe de la signer pour attester qu'elles étaient présentes à la réunion (cette *feuille de présence* s'appelle parfois *court card* en anglais, parce qu'elle est émise par un tribunal). Lorsque nous utilisons les termes feuilles de présence aux réunions ou document fourni par un tribunal, nous parlons de toutes les formes de documents qu'une personne doit faire signer comme preuve de sa présence à une réunion de NA.

L'emploi de beaucoup de ces feuilles de présence est survenue lorsque les tribunaux ont voulu un moyen de vérifier que la partie d'une sentence exigeant l'assistance à des réunions était respectée. Aux États-Unis, nous avons commencé à interagir avec les tribunaux des infractions à la législation sur les stupéfiants en 1998. À cette époque, environ une centaine de ces tribunaux étaient en vigueur aux États-Unis. Selon les prévisions, leur nombre pourrait atteindre 1500 d'ici 2004. Aussi, des programmes similaires ont commencé à voir le jour dans d'autres pays. Les stratégies que nous présentons dans ce bulletin aideront à préparer les groupes et les membres à accueillir un plus grand nombre de nouveaux sans se sentir débordés.

La question qui revient le plus fréquemment est si le fait de signer une feuille de présence entre en conflit avec les principes énoncés dans les sixième et dixième traditions. En principe, nous ne voyons aucun conflit, mais nous encourageons chaque groupe à discuter de la question comme nous l'avons fait nous-mêmes. Notre raisonnement se fonde sur ce qui suit : si un groupe faisait un rapport sur l'assiduité d'un membre, son comportement, sa présence à toute la réunion, sa participation à celle-ci, ou rendait compte d'une manière ou d'une autre de la nature de son rétablissement, nous pourrions dire alors que la barrière entre la coopération et l'affiliation a été franchie. Par contre, lorsque nous fournissons, à la demande de personnes assistant à la réunion, une simple preuve de leur présence à celle-ci en ne prenant aucunement en considération les raisons pour lesquelles elles font cette demande, nous croyons que cette approche est légitime puisqu'elle n'implique pas de cautionner l'organisme qui impose cette démarche, ni de s'affilier à celui-ci.

Nous devons nous souvenir ici que notre but est uniquement de transmettre le message et non d'assister, de quelque manière que ce soit, une organisation extérieure à NA. Les dépendants viennent frapper aux portes de Narcotiques Anonymes pour toutes sortes de raisons, souvent liées aux fortes pressions que l'on exerce sur eux. En bout de ligne, leur désir de rester dans NA dépendra de leur désir d'arrêter de consommer de la drogue. Notre but – la transmission du message de rétablissement de la dépendance aux drogues – demeure le même, quelles que soient les raisons pour lesquelles une personne vient à nos réunions.

Il est clair que la quatrième tradition laisse chaque groupe libre de décider de signer des feuilles de présence ou non. Nous aimerions, lors des discussions précédant votre prise de décision, que vous vous posiez la question à savoir si c'est à nous de juger le désir d'arrêter de consommer de qui que ce soit. Nos publications, en ce qui a trait à la douzième étape, déclarent : « Il n'est absolument pas de notre ressort de décider qui est prêt à entendre le message de rétablissement et qui ne l'est pas. Beaucoup d'entre nous ont jugé le désir de se rétablir d'un dépendant et se sont trompés. » (*It Works : How and Why*, NAWS, Inc. 1993, p.120, édition anglaise) Combien d'entre nous sont arrivés à NA sans être certains qu'ils étaient vraiment des dépendants ou dans le seul but de faire plaisir à quelqu'un ?

Certains groupes se sont sentis frustrés ou menacés par le flot de personnes munies de feuilles de présence dans leurs réunions. Certains membres ont même été jusqu'à dire à ces personnes qu'elles n'étaient pas les bienvenues dans leur groupe. Bien que nous comprenions la frustration que ces groupes peuvent ressentir, nous vous incitons à éviter un tel comportement.

Parfois, lorsqu'un groupe d'un petit CSL ou d'une région rurale a l'impression d'être débordé par le nombre de feuilles de présence à signer, il demande de l'aide au CSL. Lors de l'une de ses réunions, celui-ci détermine quels groupes sont les plus aptes à accueillir un afflux important de nouveaux et ceux qui ne pourraient le faire sans que leur atmosphère de rétablissement en soit perturbée. Il dresse alors une liste des réunions du CSL pour les organismes qui envoient en réunion des individus avec des feuilles de présence, indiquant les groupes qui peuvent signer ces feuilles et ceux qui ne le peuvent pas. Une telle coopération des groupes d'un CSL, ainsi que celle entre un CSL et des organismes, permet à chaque groupe de tenir ses réunions et de maintenir l'atmosphère de rétablissement essentielle à celles-ci.

Les deux buts primordiaux d'un groupe de Narcotiques Anonymes sont d'aider ses membres à rester abstinents et de transmettre le message de NA au dépendant qui souffre encore. Si les individus qui viennent à NA pour la première fois ne se sentent pas les bienvenus, pourquoi reviendraient-ils ? De plus, se plier à ce protocole enrichit fortement nos relations publiques et encourage la bienveillance envers Narcotiques Anonymes.

## **STRATÉGIES**

Certains groupes craignent que l'anonymat de la personne qui signe les feuilles de présence ne soit pas respecté ou même qu'elle soit obligée plus tard de témoigner au tribunal. Il existe d'autres options qui peuvent venir en aide à ceux que cette situation préoccupe. Le secrétaire, le représentant du groupe ou tout autre serviteur de confiance ou membre de NA peut choisir d'écrire le nom, la date et l'heure de la réunion et ne signer qu'avec son prénom et l'initiale de son nom, ou le groupe peut faire fabriquer un tampon qu'il apposera simplement sur la feuille de présence afin qu'aucun individu n'ait à la signer. D'autres groupes font imprimer des cartes pour le groupe sur lesquelles apparaissent le nom du groupe, l'heure de la réunion, etc. Celles-ci sont datées et placées sur la table des publications, et tout individu ayant besoin de prouver qu'il a assisté à une réunion ce jour-là n'a qu'à se servir. Chacune de ces méthodes attestera qu'un individu était présent à une réunion de NA sans compromettre l'anonymat d'un autre membre de NA.

L'une ou plusieurs des suggestions suivantes peuvent aider un groupe à s'adapter avec succès à la signature des feuilles de présence.

- Lorsqu'un individu demande à faire signer sa feuille de présence, un serviteur de confiance ou un autre membre du groupe le fait à sa convenance.

- Mentionner clairement dans le déroulement d'assemblée que, afin de perturber le moins possible la réunion, les feuilles de présence sont ramassées au début de celle-ci et remises à la fin.
- Assigner un membre pour signer, tamponner ou distribuer les cartes à l'écart de la réunion afin d'éviter d'avoir à ramasser et à remettre les feuilles de présence.
- Signer les feuilles de présence au début ou à la fin de la réunion. Votre groupe décidera ce qui fonctionne le mieux pour lui selon ses conditions particulières.
- Demander aux nouveaux venus à Narcotiques Anonymes de respecter le groupe en évitant de perturber la réunion de quelque manière que ce soit.
- Expliquer clairement que tous sont les bienvenus, mais que le groupe a des règles qui doivent être respectées pour que le rétablissement soit disponible aux nouveaux comme aux membres de plus longue date.
- S'assurer de toujours avoir des listes de réunions locales en nombre suffisant afin que les nouveaux puissent savoir où se tiennent toutes les réunions.

Les membres de NA potentiels sont envoyés à leur première réunion par plusieurs organismes. Si les ressources de votre groupe semblent s'épuiser en raison d'un grand nombre de dépendants en provenance d'un établissement quelconque, pensez à demander l'aide de votre CSL. Si votre situation locale le permet, le coordonnateur de l'Info publique peut prendre contact avec le directeur de l'établissement et lui expliquer le dilemme. Si d'autres réunions de NA sont disponibles, l'établissement pourrait envoyer ses résidents à plusieurs réunions de manière à ne pas dépasser la capacité d'accueil d'un groupe en particulier.

Une autre stratégie à envisager lorsque les ressources d'un groupe risquent de s'épuiser est de se renseigner sur la possibilité de louer un local pour une nouvelle réunion dans l'édifice du tribunal des infractions à la législation sur les stupéfiants. Ceci permet à quelques membres de la communauté de soutenir cette réunion sans que l'atmosphère de rétablissement d'autres réunions soit perturbée ou que la capacité de fournir du parrainage et de demeurer autosuffisant soit réduite en raison d'un grand nombre de nouveaux arrivants au même moment.

De nombreux CSL découvrent qu'une rencontre d'un comité de service avec le tribunal local des infractions à la législation sur les stupéfiants, ayant pour but d'expliquer ce que nous pouvons faire et ne pas faire, est très utile. Ce type de rencontres peut faire beaucoup pour éliminer ou du moins réduire la confusion qui peut résulter de l'interaction entre Narcotiques Anonymes et le système judiciaire. Bien que nous ne cautionnions pas l'approche judiciaire de la dépendance aux drogues ou ne nous alignions pas avec ses principes, beaucoup de ceux qui oeuvrent dans les domaines légal et carcéral croient en Narcotiques Anonymes. Nous coopérons avec les professionnels en les informant de ce qu'est Narcotiques Anonymes et de ce que nous offrons.

« NA dans son ensemble n'a pas d'opinion sur les tribunaux des infractions à la législation sur les stupéfiants, mais ceux-ci sont libres d'en avoir une. Les traditions ne contiennent rien qui nous interdrait d'entretenir de bonnes relations avec ces tribunaux. Nous le faisons en coopérant avec eux : nous accueillons les nouveaux qu'ils nous envoient, nous signons ou tamponnons leur feuille de présence, nous faisons en sorte que nos comités d'Info publique organisent des rencontres avec les responsables de ces tribunaux et leur fournissent de la documentation expliquant notre programme à ceux qui n'en sont pas membres. » (Le paragraphe ci-dessus est extrait de NAWA, Inc. Annual Report, 1<sup>er</sup> janvier-30 juin 1999, p.13.)

## **CONCLUSION**

Les tribunaux des infractions à la législation sur les stupéfiants, les feuilles de présence aux réunions et l'assistance obligatoire à des réunions de NA font maintenant partie de la réalité et peuvent être compatibles avec notre but premier. Un groupe de Narcotiques Anonymes a deux choix face à cette réalité : être pro-actif, développer un plan d'action et s'en tenir ensuite à celui-ci de manière continue, ou décider de ne pas valider les feuilles de présence. En bout de ligne, ce choix appartient au groupe. Nous vous conseillons vivement, au moment de prendre votre décision, de chercher à adopter la ligne de

conduite que vous considérez comme celle la plus susceptible d'aider le dépendant qui souffre encore. Les Services mondiaux de Narcotiques Anonymes (SMNA) peuvent fournir une aide précieuse à votre groupe lorsqu'il cherche à déterminer la meilleure ligne de conduite. N'hésitez pas à prendre contact avec le Bureau des services mondiaux et à leur demander de l'assistance.

**Révisé par les Comités de traduction francophone France – Québec  
Le 03.01.2021**